

CADRE DE RÉFÉRENCE

Accueil et intégration des élèves issus de l'immigration au Québec

4. Partenariat – École, famille et communauté



Le présent document a été réalisé par
la Direction des services aux communautés culturelles
du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Directeur : Christian Rousseau
Rédactrice : Isabelle Anne Beck
Collaboratrice à la rédaction : Marielle Messier

Collaborateurs : Maryline Beuchot
Marie Dupras
Georges Lemieux
Marc-Yves Volcy

Remerciements :

Claire Chamberland, qui a mis sur pied ce projet

Suzanne Belzil, Direction des programmes
Christiane Bourdages-Simpson, Direction des programmes
Nicole Brunet, Direction de l'évaluation
Judith Gagné, Direction de l'évaluation
Jean-François Giguère, Direction des services complémentaires et de l'intervention en milieu défavorisé
Lise Ouellet, Direction des programmes
Christine Pérusset, Direction des programmes
Hélène Poliquin-Verville, Direction de l'adaptation scolaire

Françoise Armand, Université de Montréal
Lyne Bellerive, Commission scolaire des Chênes
Jocelyne Bilodeau, Commission scolaire de Montréal
Elyane Borowski, Université du Québec à Montréal
Corina Borri-Anadon, Université du Québec à Montréal
Scheila Brice, Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île
Francine Dallaire, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
Ginette Dion, Commission scolaire de la Capitale
Isabelle Dufour, Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke
Suzanne Dyotte, Consultante en éducation
Réginald Fleury, Commission scolaire de Montréal
Sonia Fréchette, Commission scolaire de Montréal
Julie Gaudreault, Commission scolaire des Samares
France Jacques, Commission scolaire de la Beauce-Etchemin

Line Jacob, Commission scolaire de Montréal
Julie Labossière, Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
Annie Lacroix, Commission scolaire de Laval
Dany Laflamme, Commission scolaire de la Beauce-Etchemin
Joanne Lapointe, Commission scolaire des Affluents
Lina Larivière, Commission scolaire du Val-des-Cerfs
Louise Lavoie, Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
Guylaine Legault, Commission scolaire des Trois-Lacs
Émélie Morin, Commission scolaire de la Capitale
Sylvie Rouleau, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
Vitmira Murataj, Commission scolaire de Montréal
Manon Pérusse, Commission scolaire de Montréal
Isabelle Pontbriand, Commission scolaire des Découvreurs

Relecture

Charlotte Gagné

Coordination de la production et édition

Direction des communications

Révision linguistique

Sous la responsabilité de la Direction des communications

Pour toute information :

Direction des services aux communautés culturelles
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
600, rue Fullum, 10^e étage,
Montréal (Québec) H2K 4L1
Téléphone : 514 873-3744
Ligne sans frais : 1 866 747-6626

Ce document peut être consulté
sur le site Web du Ministère :
www.mels.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 201

ISBN 978-2-550-68244-8 (PDF)
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 201

Table des matières

| | |
|---|----|
| Introduction | 1 |
| 1. L'école ouverte à la diversité culturelle..... | 2 |
| 2. L'école et la famille | 4 |
| 3. L'école et la communauté | 12 |
| Références | 13 |

Introduction

Tous les intervenants scolaires ont la responsabilité de soutenir les élèves issus de l'immigration¹, notamment les élèves non francophones, pour qu'ils puissent participer pleinement aux activités de la classe comme de l'école et suivre normalement l'enseignement donné. Cet accompagnement concerne, entre autres, l'apprentissage du français et des autres matières scolaires ainsi que la compréhension et l'appropriation de la culture scolaire et des repères culturels de la société d'accueil. Les visées relatives à la persévérance et à la réussite scolaires des élèves guident les choix organisationnels et pédagogiques de toute la communauté éducative.

Les écoles ont intérêt à miser sur la création de liens avec la famille et la communauté, et à témoigner de leur ouverture envers celles-ci. En effet, une approche globale de l'intégration linguistique, scolaire et sociale des élèves favorise la création d'une synergie entre les différents partenaires. Parmi les services de soutien aux élèves issus de l'immigration, soulignons ceux liés à l'intégration scolaire et sociale qui visent à renforcer les liens, notamment par l'entremise d'intervenants communautaires scolaires interculturels (ICSI)².

Ce fascicule propose aux établissements scolaires quelques pistes d'intervention favorisant la création de liens avec la famille et l'ouverture à la diversité culturelle.

-
1. Les élèves issus de l'immigration incluent les personnes de première génération (nées à l'extérieur du Canada) et celles de deuxième génération (dont au moins un parent est né à l'extérieur du Canada).
 2. L'expression *intervenant communautaire scolaire interculturel* est utilisée pour désigner l'agent de milieu, l'agent de liaison, l'agent accompagnateur, etc.

1 L'école ouverte à la diversité culturelle

À l'école, les acteurs sont appelés à se concerter et à ordonner leurs actions pour optimiser les services offerts aux élèves. La concertation entre les membres du personnel favorise le dialogue de manière à assurer la cohésion de l'équipe-école et la cohérence des gestes qu'elle accomplit. De plus, la formation continue en matière d'enseignement du français auprès d'élèves immigrants non francophones ainsi que le développement d'une compétence interculturelle sont à encourager auprès de tout le personnel scolaire.

Une école ouverte à la diversité culturelle respecte les valeurs d'égalité, d'équité, d'inclusion et de cohésion sociale et prend tous les moyens nécessaires à la réussite de l'ensemble des élèves. Cette école tient compte de la diversité linguistique et culturelle au sein de son établissement, tout en valorisant le français, langue commune, et l'intégration à la culture de la société québécoise.



« Il revient à l'ensemble du personnel de l'établissement d'enseignement de contribuer à l'intégration des élèves nouvellement arrivés au Québec. À l'éducation préscolaire de même qu'à l'enseignement primaire et secondaire, les enseignants et les enseignantes des classes ordinaires, la direction de l'établissement, le personnel professionnel, le personnel de soutien et les enseignants et les enseignantes qui travaillent au soutien à l'apprentissage du français en classe d'accueil ou d'après les divers modèles doivent partager, chacun selon son rôle et ses fonctions, la responsabilité d'intégrer ces élèves. Ce n'est pas exclusivement au personnel responsable du soutien à l'apprentissage du français, même s'il donne les services de première ligne, qu'il appartient de prendre en charge l'intégration. Cette tâche concerne également le reste du personnel scolaire qui est appelé à soutenir, par son action dans un processus à long terme, l'apprentissage et la maîtrise du français chez cette population immigrante, ainsi que sa scolarisation et sa socialisation. »

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Prendre le virage du succès : une école d'avenir. Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle*, Québec, 1998, p. 19.



Exemples d'actions de l'école au regard de l'ouverture à la diversité culturelle :

- pour le personnel scolaire :
 - mise sur pied d'un comité formé d'enseignants qui offrent des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français, d'enseignants de classes ordinaires et de professionnels qui se penchent sur l'intégration linguistique, scolaire et sociale des élèves immigrants nouvellement arrivés;
 - offre de formation continue en matière d'enseignement de la langue seconde et de compétence interculturelle;
 - adoption d'une démarche de traitement des demandes d'adaptation (accommodement raisonnable) en se référant notamment au cadre légal et aux autres ressources disponibles*;
- pour l'environnement et l'organisation scolaire :
 - présentation d'un environnement visuel inclusif de l'établissement et qui reflète les différentes communautés représentées (p. ex., mot de bienvenue en plusieurs langues);
 - offre, à la bibliothèque et en classe, de livres en langue maternelle, de livres bilingues et d'œuvres qui témoignent de la diversité linguistique et culturelle dans l'école et dans le monde;
- pour les activités scolaires et culturelles :
 - attention portée au calendrier interculturel lors de l'organisation d'événements et de la planification des activités pédagogiques, dans la mesure du possible;
 - mise en place d'activités d'intégration scolaire pour les élèves francophones issus de l'immigration et nouvellement arrivés;
 - organisation de journées ou de semaines thématiques qui témoignent de la diversité linguistique et culturelle du milieu;
 - organisation d'activités parascolaires auxquelles les élèves immigrants nouvellement arrivés sont encouragés à participer;
 - organisation d'activités favorisant l'identification des élèves issus de l'immigration à la société québécoise (p. ex., apport de l'immigration à l'histoire du Québec).

* Voir : <http://www.cdpedj.qc.ca/info/programmes-acces-egalite/accommodement-raisonnable/Pages/default.aspx>.

2 L'école et la famille

Tous les intervenants doivent bien connaître le portrait socioculturel de leur école et le processus d'accueil des nouveaux élèves, peu importe le modèle de services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français retenu. Il est donc pertinent de nommer un responsable ou de former un comité pour accueillir les élèves et leur famille. L'information qui leur est transmise peut porter sur le système scolaire québécois, le personnel de l'école, les services professionnels, le fonctionnement de l'école et de la classe, la participation des parents dans l'école et les diverses ressources (activités parascolaires, service de garde, cours d'enseignement des langues d'origine, bibliothèque, ressources de quartier, etc.).

L'embauche d'intervenants communautaires scolaires interculturels s'avère très utile. Ces derniers facilitent l'acheminement de l'information vers les parents³ et favorisent le maintien du lien entre l'école et la maison. Ils soutiennent l'intégration scolaire et sociale des élèves ainsi que la participation des parents et encouragent l'ouverture à la culture et la connaissance de la diversité ethnoculturelle. Les services qu'ils offrent améliorent, entre autres, la connaissance et la compréhension de l'organisation scolaire et procurent aux jeunes un soutien et un encouragement dans leurs apprentissages à l'école. Enfin, ils favorisent un rapprochement interculturel qui permet de sensibiliser le milieu scolaire à la réalité des immigrants et de réduire la discrimination dans les écoles.

L'accès à des interprètes formels est important dans les établissements scolaires. Les services d'interprétariat et de traduction devraient être confiés à des intervenants qui assurent la confidentialité et la justesse des propos tenus, particulièrement dans des situations plus délicates, comme l'étude du cas de certains élèves. Par ailleurs, il n'est pas toujours souhaitable que les élèves interprètent les propos de leurs parents, malgré la valorisation qu'ils peuvent en tirer. Cependant, un autre élève, un pair ou un ami de la famille peut tenir temporairement le rôle d'interprète si l'on ne peut faire autrement.

3. . Le terme *parents* désigne également les tutrices et les tuteurs des élèves.



« [...] la question de l'information aux familles est une condition essentielle à la réussite des jeunes et de nombreuses familles [qui], pour des problèmes de langue, de disponibilité ou de mécompréhension diverse, n'ont pas accès à cette information.

[...] Le milieu scolaire doit dès lors se mobiliser pour favoriser la circulation de l'information. Il est clair que les papiers et les réunions de rentrée ne suffisent pas. Les écoles, les commissions scolaires et leurs acteurs doivent faire preuve d'initiatives et d'innovation pour permettre à ces familles diverses d'accéder à une connaissance de l'école et des processus dans lesquels leurs enfants vivent. »

Michèle VATZ-LAROUCSI et collab., Favoriser les collaborations familles immigrantes-écoles : soutenir la réussite scolaire. Guide d'accompagnement, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, 2005, p. 28-29.



Un choix judicieux d'information doit être fait, puisque l'objectif n'est pas d'en saturer les nouveaux arrivants. Le maintien du dialogue incite et encourage les parents à participer à la vie de l'école, à se rapprocher des membres du personnel et à leur poser des questions, et à leur faire part de leurs inquiétudes et de leurs réflexions. Il est alors possible, tout en reconnaissant le droit des parents de s'interroger sur certaines normes scolaires, de recentrer les propos tenus sur les élèves et de préciser les objectifs communs de réussite pour ces derniers. La confidentialité de la communication, empreinte de respect et d'empathie quant aux nombreux défis que les élèves et leur famille ont à relever, est tout indiquée.

Les communications entre l'école et les parents, qu'elles soient officielles ou non, régulières ou irrégulières, qu'elles aient lieu sous forme de rencontres avec ou sans interprètes, d'appels téléphoniques, de messages écrits (avec ou sans pictogrammes), de courriels, de lettres traduites en plusieurs langues, selon le cas, permettent aux parents nouvellement arrivés de suivre le cheminement de leurs enfants et de se familiariser peu à peu avec les particularités du système scolaire québécois. L'école peut, au moyen de ces communications, recueillir de l'information lui permettant de mieux comprendre les élèves et de mieux intervenir auprès d'eux. La disponibilité des intervenants envers les parents est précieuse et facilite, à court et à long terme, la collaboration entre l'école et la famille. De plus, des rencontres, planifiées de préférence, permettent de désamorcer des conflits issus de l'incompréhension mutuelle.



« Prendre le temps de rencontrer les parents, de leur parler, de les écouter, accepter que ce temps fasse partie de la tâche enseignante, voici les éléments-clés de la réussite de la transmission de l'information. Il apparaît dès lors clairement que l'information sur l'école doit sortir de l'école et des sentiers battus pour parvenir aux parents et pour qu'ils se l'approprient. »

Michèle VATZ-LAAROUSSI et collab., *Favoriser les collaborations familles immigrantes-écoles : soutenir la réussite scolaire. Guide d'accompagnement*, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, 2005, p. 29.



Il serait préférable pour l'école d'entrer rapidement en communication avec les parents si la situation l'exige. Une personne francophone qui connaît la famille, un parent de même langue d'origine, un intervenant communautaire scolaire interculturel ou un interprète doit pouvoir être joint dans des délais raisonnables.

La participation des parents aux différents comités, y compris le conseil d'établissement, garantit notamment la représentativité de ces instances. La barrière linguistique limite toutefois la participation d'un bon nombre de parents à celles-ci. Le sens de l'équité du milieu scolaire commande alors la recherche de moyens pour faciliter la communication durant ces séances de même que lors de la remise du bulletin ou de tout autre rendez-vous avec les enseignants. Une invitation à assister à ces rencontres peut alors être faite à un intervenant communautaire scolaire interculturel ou à une personne d'un organisme communautaire.

Les parents étant souvent de cultures et de systèmes scolaires différents de ceux de leurs enfants, ils sont parfois intimidés par l'école. Ils peuvent avoir cumulé diverses expériences scolaires ou n'en avoir aucune. Ils n'oseront peut-être pas intervenir en raison de leur peur ou même du respect qu'ils vouent au personnel scolaire. Ce comportement peut, à tort, être perçu comme un manque d'intérêt de leur part. Tout particulièrement à l'école primaire, leur participation permet au personnel de bénéficier de leur précieuse collaboration. Leurs interventions peuvent aider à briser l'isolement qui guette parfois les parents immigrants, tout particulièrement les mères au foyer, durant les premières phases de leur intégration. De plus, l'école a tout intérêt à profiter des richesses culturelles que plusieurs parents font partager avec plaisir et fierté et à fournir les efforts nécessaires à un rapprochement. Un véritable partenariat, c'est-à-dire des vues complémentaires et sans concurrence, peut se vivre au quotidien ou encore sous forme d'activités et de projets ponctuels.

La formation de liens constructifs avec les parents immigrants peut notamment se traduire par :

- une invitation à faire part de leurs besoins, de leurs idées et de leurs questions;
- une adaptation des communications aux besoins des parents nouvellement arrivés;
- un recours aux services d'interprétariat;
- un recours aux services d'un intervenant communautaire scolaire interculturel;
- l'installation d'un babillard pour eux;
- la pose d'affiches invitant les parents à participer aux divers conseils et comités, aux projets, aux sorties et aux expositions;
- des rencontres à l'école, en grands ou en petits groupes, qui permettent aux parents de s'engager dans la vie scolaire de leurs enfants et d'être reconnus comme partenaires de premier plan dans leur éducation;
- des rencontres planifiées et non précipitées durant lesquelles les parents peuvent, avec ou sans l'aide d'un interprète, poser des questions dans un endroit calme et accueillant;
- la transmission de renseignements concernant l'horaire, les activités de l'école ainsi que les diverses ressources communautaires;
- l'affectation d'un espace particulier aux parents qui leur permet de communiquer avec d'autres parents et d'avoir accès à l'information et au soutien offerts;
- la tenue d'ateliers d'information ou de formation sur divers sujets d'intérêt commun, ateliers soutenus par des organismes communautaires, multi-ethniques ou autres;
- une invitation aux parents nouvellement arrivés à communiquer leurs savoirs et leurs compétences à l'ensemble des élèves;
- l'accompagnement d'élèves durant les sorties culturelles, éducatives et sportives de l'école;
- la participation de parents bénévoles au bon fonctionnement de la bibliothèque scolaire ou de tout autre service;

- l'organisation, dès les premiers jours de classe, d'une rencontre avec le personnel et d'une visite des lieux pour les élèves et leurs parents;
- la mise sur pied de programmes ou de projets de littératie qui rassemblent l'école et la famille;
- la mise sur pied d'un soutien aux apprentissages scolaires à domicile;
- une communication régulière au sujet des activités et des travaux en cours, des progrès réalisés et des difficultés rencontrées par leur enfant, y compris des pistes de solutions à explorer à l'école et à la maison;
- l'encouragement des parents à stimuler le développement du langage chez leur enfant en discutant fréquemment avec lui, en lui expliquant ce qui se passe autour de lui, en lui demandant d'offrir des explications à son tour, en lui posant des questions sur ce qu'il fait, ce qu'il entend, ce qu'il voit, ce qu'il ressent, etc.;
- l'encouragement des parents à poursuivre le développement de la littératie en langue maternelle et en langue seconde, celle-ci étant un facteur de premier ordre dans la réussite scolaire;
- l'encouragement des parents à soutenir le développement de l'autonomie de leur enfant, essentielle à ses apprentissages et à son évolution globale.

Les intervenants peuvent, en particulier à l'éducation préscolaire, utiliser les moyens exposés ci-dessous pour rapprocher l'école et les parents, dans l'intérêt de tous.

Exemples d'actions pouvant être menées par les intervenants de l'éducation préscolaire :

- organiser une rentrée progressive avec le soutien d'interprètes formels, si possible;
- offrir un accueil chaleureux et rassurant aux parents qui ressentent une vaste gamme d'émotions liées aux premiers jours d'école de leurs enfants, et ce, dans un nouveau pays et un nouveau système scolaire;
- expliquer aux parents, de manière brève et concise et avec le soutien d'interprètes, le programme de l'éducation préscolaire et les attentes qui s'y rapportent, l'importance du jeu comme moyen privilégié d'apprentissage ainsi que les attentes de la classe et de l'école en général;
- inviter les parents, éducateurs de première ligne, à assumer un rôle actif en s'intéressant à la vie scolaire de leur enfant, en y participant autant que possible et en les encourageant à se lancer dans des activités de classe.

Voici quelques questions fréquemment posées par les parents d'élèves immigrants nouvellement arrivés, assorties d'éléments de réponse possibles.

- **Si mon enfant ne parle pas le français, suivra-t-il les mêmes programmes que les autres élèves?**
Tout comme l'ensemble des élèves du Québec, votre enfant développe sa compétence langagière par l'intermédiaire d'un ensemble de disciplines. Il le fait cependant dans un contexte d'apprentissage d'une langue seconde. L'enseignement est donc adapté à sa situation. Les services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français lui permettent, entre autres, de suivre normalement l'enseignement dans cette langue. Les programmes d'intégration linguistique, scolaire et sociale visent la mise en œuvre de stratégies d'apprentissage d'une langue seconde et le développement d'une compétence qui lui donne la possibilité de s'intégrer à l'école et à la société québécoises.

Il est difficile de déterminer un niveau scolaire précis au début de la formation, puisque le programme que suit votre enfant peut offrir des apprentissages associés à différents niveaux scolaires. Toutefois, il sera possible de le faire en temps et lieu et de manière plus précise lorsque celui-ci sera en mesure de suivre normalement l'enseignement en français. On doit aussi signaler que les contenus associés aux niveaux scolaires peuvent varier d'un pays à l'autre et que l'on doit avant tout tenir compte du fait que votre enfant est en période d'apprentissage du français. Il ne perd pas son temps : la maîtrise de la langue est indispensable à sa réussite et à son intégration scolaire et sociale.

- **Pourquoi l'école est-elle si permissive? Pourquoi mon enfant fait-il de nombreuses sorties et a-t-il si peu de devoirs?**

L'école permet en effet à l'ensemble des élèves de s'exprimer en classe, ce qui est important, notamment pour ceux qui développent leurs compétences en langue seconde. Les élèves ne parlent pas pour autant à n'importe quel moment, sans droit de parole. Les capacités à dialoguer, à argumenter, à donner leur opinion et à former leur jugement critique sont fortement encouragées à l'école québécoise. L'élève apprend à s'exprimer par essais et erreurs et doit prendre des risques à cet égard.

Par ailleurs, les sorties culturelles, éducatives et sportives sont l'occasion d'établir des liens avec les apprentissages réalisés en classe. En outre, si les enseignants y trouvent l'occasion d'évaluer les élèves dans un contexte particulier, ces derniers ont la possibilité de communiquer entre eux et avec des personnes différentes de celles qu'ils fréquentent au quotidien.

Il est important de signaler que les devoirs et les leçons ne servent pas à l'apprentissage de nouvelles notions, mais plutôt à consolider les apprentissages. Un travail intensif et très exigeant est fait à l'école et l'enseignant fera appel à son jugement professionnel pour déterminer ce qui devrait ou non être ramené à la maison, compte tenu du type de travail et du contexte en cause. De plus, les élèves nouvellement arrivés sont extrêmement sollicités sur le plan de l'adaptation et peuvent avoir avantage, surtout au début, à se reposer pour mieux se concentrer à l'école le lendemain.

- **Comment puis-je aider mon enfant dans son travail scolaire et dans son apprentissage du français si je ne parle pas cette langue?**

Le soutien que vous apportez à votre enfant dans ses apprentissages est très précieux. Il vous est possible de l'accompagner, même si vous ne parlez pas encore le français.

Les parents peuvent entre autres :

- manifester de l'intérêt pour l'école et pour l'apprentissage du français;
- faire preuve de compréhension par rapport aux défis que leur enfant doit relever et témoigner leur confiance par rapport à sa capacité à le faire;
- encourager et soutenir le développement de la lecture et de l'écriture chez l'enfant, par exemple en lisant avec lui des livres dans sa langue maternelle;
- participer à la vie de l'école et à la vie de la classe;
- participer aux divers comités, conseils et organismes de l'école avec l'aide d'interprètes, au besoin;
- assister aux rencontres de parents;
- participer aux ateliers qui leur sont destinés et qui les intéressent;
- mettre en place, à la maison, une structure favorisant l'attention, la concentration et la motivation au travail;
- discuter quotidiennement de l'école avec l'enfant;
- fréquenter la bibliothèque du quartier avec l'enfant;
- trouver un tuteur pour l'enfant, au besoin;
- inscrire l'enfant à des activités sportives, culturelles ou de loisir en français;
- abonner l'enfant à des revues ou à des sites Web en français;
- fournir à l'enfant de la musique en français;
- louer des films en français;
- encourager l'enfant à regarder des émissions en français.

3 L'école et la communauté

Le partenariat avec la communauté joue un rôle important dans la socialisation des jeunes. Il favorise la participation parentale et l'accès à divers types de soutien pour les élèves et pour leur famille.

La communauté est appelée à participer à l'intégration des élèves, à l'école comme à l'extérieur de celle-ci. Il est important pour le milieu scolaire de reconnaître le travail et le savoir-faire des partenaires et des organismes communautaires, multiethniques et autres, qui travaillent auprès des élèves issus de l'immigration et de leur famille.

Les organismes communautaires, multiethniques et autres peuvent notamment offrir :

- un lieu de rencontre;
- des cours de français pour les parents;
- des services d'interprétariat, de traduction et de médiation interculturelle;
- divers ateliers pour les parents;
- un lieu de recrutement et de formation de bénévoles;
- des activités culturelles;
- des activités de loisir parascolaires;
- des camps d'été et des camps de jour;
- un service de déjeuners et de dîners;
- des services d'accompagnement (inscription, remise de bulletins, etc.);
- des activités d'accueil et d'intégration;
- une participation à des activités ou à des projets interculturels;
- des programmes de littératie;
- un programme d'aide aux devoirs;
- des camps linguistiques;
- des activités éducatives.

Références

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE. *Le service-conseil en matière d'accommodement raisonnable*, [En ligne], mis à jour le 27 mars 2013. [<http://www.cdpdj.qc.ca/info/programmes-acces-egalite/accomdement-raisonnable/Pages/default.aspx>] (Consulté le 5 avril 2013).

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Une école d'avenir. Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle*, Québec, Direction des services aux communautés culturelles, 1998, 48 p.

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Programme de formation de l'école québécoise, éducation préscolaire, enseignement primaire. Programme de français accueil*, Québec, 2001, 11 p.

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Programme de formation de l'école québécoise, enseignement secondaire, Intégration linguistique, scolaire et sociale, 1^{er} et 2^e cycles*, Québec, 2007, 37 p.

VATZ-LAAROUSSI, Michèle et collab. *Favoriser les collaborations familles immigrantes-écoles : soutenir la réussite scolaire. Guide d'accompagnement*, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, 2005, 92 p. Le rapport de recherche est disponible à l'adresse suivante : www.mels.gouv.qc.ca/sections/PRPRS/index.asp?page=fiche&id=22.

